

L'actu du jour

Emmanuel Macron a annoncé la fermeture des écoles

Toutes les écoles, mais aussi les crèches, collèges, lycées et universités de France ferment à partir du lundi 16 mars. C'est une des décisions annoncées par le président Emmanuel Macron, pour lutter contre l'épidémie de coronavirus. Pourquoi cette décision ? Que va-t-il se passer pour toi et tous les enfants de France ? *1jour1actu* t'explique.



Emmanuel Macron s'est adressé aux Français, hier soir à la télévision. (© Ludovic Marin/AFP)

Qu'a annoncé Emmanuel Macron ?

Jeudi soir, à la télévision, le Président de la République a annoncé que toutes **les crèches, écoles, collèges, lycées et universités** de France ferment à **partir de lundi, le 16 mars**. Cette fermeture doit durer **au moins trois semaines**.

Pourquoi fermer les écoles ?

Pour lutter contre **l'épidémie de coronavirus** ! À l'école, on vit sans arrêt les uns près des autres. Et on ne pense pas toujours à respecter **les « gestes barrières »**, comme tousser dans son coude, ou se laver les mains très souvent. Résultat : les enfants peuvent se transmettre très facilement **le virus**. Pour la plupart d'entre eux, ce n'est pas grave, car les enfants **résistent très bien** à cette maladie. Mais ils peuvent ramener le virus à la maison, et **contaminer** ainsi d'autres personnes.

Est-ce que tous les enfants de France sont en vacances ?

Hé non ! Le gouvernement veut que les enfants **continuent** à

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que le président de la République a annoncé jeudi soir de nouvelles mesures pour lutter contre l'épidémie du coronavirus Covid-19.

apprendre, mais... à la maison. Grâce à Internet, ton maître ou ta maîtresse pourra t'envoyer **des leçons et des devoirs** à faire, et même se filmer en train de faire la classe. Quant aux familles qui n'ont **pas d'Internet ou d'ordinateur**, le ministre de l'Éducation a promis de trouver des solutions.

Qui va te garder ?

Pour les enfants dont les parents travaillent à l'hôpital, **une garderie** devrait être mise en place, pour permettre **aux professionnels de santé** de continuer à soigner les gens. **Dans les autres métiers**, un de tes parents aura le droit de **rester à la maison** pour te garder, et t'aider à suivre la classe à distance. La difficulté, c'est que ton papa ou ta maman va peut-être devoir **travailler à la maison**, lui aussi. Il va falloir s'organiser... et se montrer patient !

Émilie Leturcq

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)